

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-39

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2011

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2011.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2011

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité des nouvelles demandes telles que présentées, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011.....	550 000 €
Engagé à ce jour	398 057 €
Engagé à la présente Commission Permanente	151 866 €
Disponible	77 €

Article 2 042 114, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011.....	19 867 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	19 867 €
Disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2011 des demandes de missions financés par le fonds de concours départemental pour un montant global de 171 733 € tel que réparti dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	PUYGAILLARD DE QUERCY	SEMATEG	Réalisation et aménagement d'équipements publics Phase opérationnelle	Convention de mandat	15 695 €	75 %	11 771 €
2	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Rénovation du club house au stade de Léríbosc Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 000 €	25 %	2 000 €
3	MONCLAR DE QUERCY	SEMATEG	Valorisation de la base de loisirs - phase 3 Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	16 200 €	25 %	4 050 €
4	ANGEVILLE	SEMATEG	Réalisation d'équipements publics Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	25 820 €	100 %	25 820 €
5	GIMAT	Cabinet BENGUIGUI-CORMARY et PERSPECTIVES	Restructuration et extension de la mairie Phase de définition et de réalisation	Conduite d'opération	20 400 €	100 %	20 400 €
6	CASTELMAYRAN	SEMATEG	Élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'un éco-quartier	Prestation de services	8 100€	50 %	4 050 €
7	VAREN	SEMATEG	Transfert des locaux de la mairie dans le Doyenné Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	12 700 €	50 %	6 350 €
8	ST VINCENT LESPINASSE	SEMATEG	Création et réhabilitation de bâtiments communaux et aménagement de leurs abords - avenant 1 Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 600 €	100 %	7 600 €
9	STE JULIETTE	Cabinet INDIGO	Étude de faisabilité concernant la création d'un cimetière complémentaire	Prestation de services	5 481 €	100 %	5 481 €
10	GRAMONT	SEMATEG	Études préliminaires à la réalisation de divers aménagements communaux	Prestation de services	3 850 €	100 %	3 850€
11	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Création d'une salle des associations à Léríbosc Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	13 050 €	25 %	3 262 €
12	LOZE	SEMATEG	Mise aux normes handicapés de la mairie et du bâtiment polyvalent – avenant 1 Phase opérationnelle	Convention de mandat	400 €	100 %	400 €

E P C I							
13	Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise	SEMATEG	Création d'une crèche intercommunale Phase de définition et de réalisation	Conduite d'opération	29 410 €	50 %	14 705 €
14	Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier	Cabinet SCARABEE	Étude de faisabilité et de programmation pour la valorisation culturelle et touristique des gares, du canal et autres associés Pays Montalbanais 2010-1	Prestation de services	40 850 €	25 %	10 212 €
15	Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier	Cabinet PARCOURIR	Animation suivi de la charte paysagère et architecturale (phase 2) Pays Montalbanais 2009-1	Prestation de services	19 800 €	20 %	3 960 €
16	Communauté de Communes Sère, Garonne et Gimone	SEMATEG	Schéma d'assainissement intercommunal	Prestation de service	4 200 €	25 %	1 050 €
17	Communauté de Communes du Quercy Vert	HORIZON Crèche	Étude de faisabilité d'une crèche multi accueil intercommunale	Prestation de services	10 250 €	50 %	5 125 €
18	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	(1)	Animation gestion du programme Leader 4 (2011) Convention du Pays Midi Quercy 2011-1		108 900 €	20 %	21 780 €
19	Association du Pays Montalbanais	(1)	Mission d'ingénierie territoriale du Pays (2010) Convention du Pays Montalbanais 2010-1		79 468 €	25 %	19 867,00 €
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.							
TOTAL							171 733 €

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits aux articles 204142 et 2042114, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES

2 - Importance démographique et domaines d'actions

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'État, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,